

SITE DE KUDEL

- ▣ **Typologie :** sites naturels intérieurs
- ▣ **Nom :** rocher et étang de Kudel - cirque de Loabou
- ▣ **Commune concernée :** Spézet
- ▣ **Acte et date de classement :** arrêté du 24 mai 1933
- ▣ **Critères de classement :** pittoresque, scientifique et historique
- ▣ **Surface :** 109,93 ha
- ▣ **Statut de propriété :** privé
- ▣ **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site :** site Natura 2000 (Directive habitats)
- ▣ **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s) :** néant

Description

Localisé au sud de Spézet, le site classé de Kudel s'inscrit au sein du relief des Montagnes Noires et comprend trois ensembles disjoints.

Le plus au sud se situe dans un bas-fond encadré par deux lignes de crête majeures. Le site classé protège là une petite partie de la tourbière du Yeun Kudel, de grand intérêt écologique et scientifique. La zone protégée est essentiellement occupée par un bois de saules et bouleaux. Seule sa partie juste en amont de la digue présente un paysage plus ouvert avec une petite zone d'eau libre et des formations végétales typiques de tourbière. Ce premier ensemble revêt un caractère très confiné et ses principales perceptions se concentrent le long de la voie en cul-de-sac qui dessert le lieu-dit Ploreguen.

Les deux autres ensembles du site classé protègent les versants de la cluse de Kudel que le ruisseau de Crann a taillée au sein d'une ligne de crête schisteuse.

À l'ouest, le secteur protégé est boisé, avec des peuplements dominés par le chêne et le hêtre. Quelques parcelles agricoles créent des ouvertures visuelles et permettent des points de vue sur le versant opposé.



▲ *Le hameau de Kermariou, à l'extrême nord du site classé, un espace bâti et artificialisé sans caractère particulier.*

À l'est, le dernier ensemble est le plus étendu et le plus diversifié. Le versant dominant directement la cluse de Kudel est boisé, avec un peuplement feuillu sur sa partie centrale et des résineux sur ses franges sud et nord. Plus à l'est, le site classé englobe un versant agricole avec des îlots culturels de grande taille bordés de haies plus ou moins arborées. À l'extrémité sud de ce versant, la zone protégée s'appuie sur l'allée plantée qui dessert le château de Menez Kamp et inclut les bâtiments de l'élevage du même nom, au lieu-dit Bellevue. Enfin, à l'extrême nord, le site classé englobe les lieux-dits Kermariou et Concolohou, où se mêlent des habitations traditionnelles et des pavillons récents, auxquels sont associés des jardins plus ou moins paysagers encadrés de quelques haies de thuyas.

▼ *Le site de Kudel, avec au premier plan le bas-fond occupé par une tourbière, et au second plan les deux versants dominant la cluse de Kudel.*



n°4

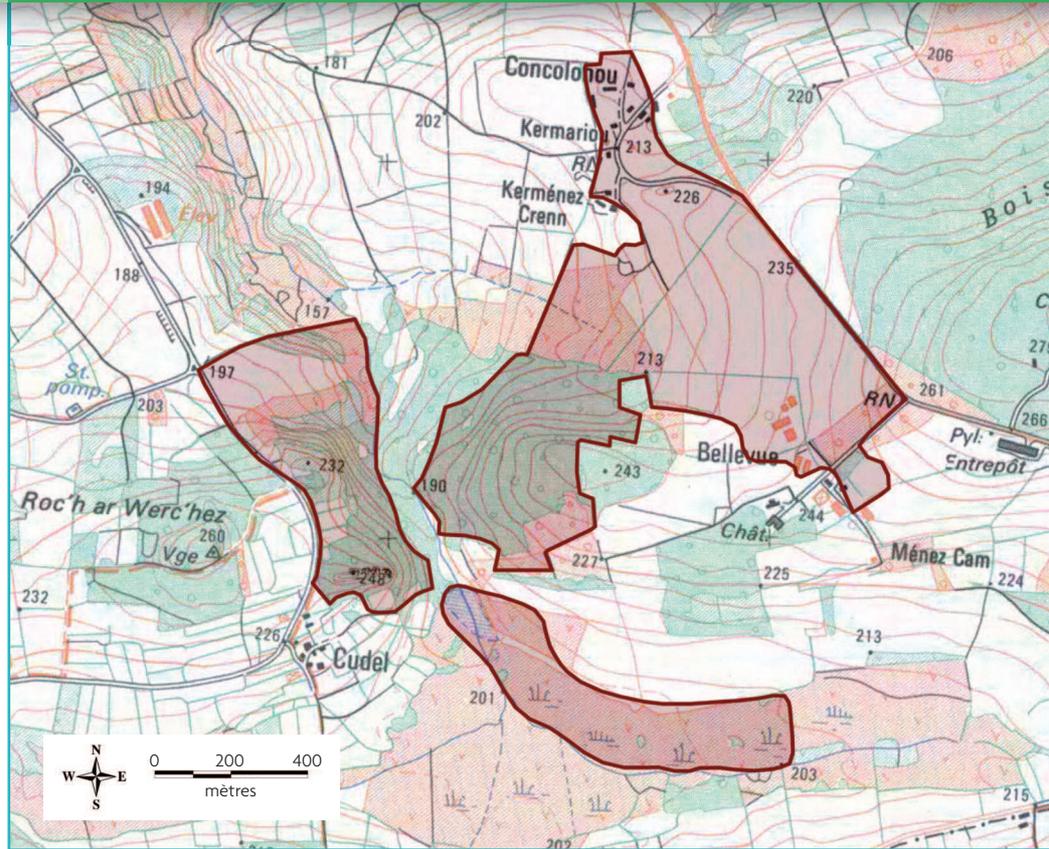


Diagnostic

Un diagnostic écologique réalisé par le Forum Centre Bretagne Environnement (FCBE) a révélé la nécessité de mettre en œuvre un plan de gestion pour assurer le maintien de la tourbière et des espèces inféodées à ce milieu. La restauration de la digue avec la mise en place d'un moine pour réguler le niveau d'eau et des travaux d'ouverture du milieu ont été les premières opérations réalisées en 2008.

Le deuxième secteur du site classé, le plus occidental, présente un bon état de conservation, alors que pour le troisième secteur, le diagnostic est à moduler.

Au niveau du versant en rive droite de la cluse de Kudel, les plantations de résineux créent des paysages plus figés qu'un peuplement feuillu. Bien qu'il soit intégré dans la trame bocagère et boisée, l'élevage du Menez Kamp avec ses bâtiments agricoles, ses aires de stockage et ses espaces de circulation, crée une forte artificialisation du site. Enfin, les lieux-dits à l'extrême nord constituent des espaces bâtis et aménagés, sans caractère particulier, apparaissant ainsi peu en cohérence avec un site classé.



Enjeux - Orientations

- ▣ **Préserver la zone humide et son fonctionnement, notamment en évitant tout drainage et en limitant la fermeture du milieu.**
- ▣ **Conserver le bocage résiduel.**
- ▣ **Limiter voire empêcher l'enrésinement des boisements.**
- ▣ **Circonscrire le site d'exploitation agricole et homogénéiser le traitement des façades des bâtiments.**
- ▣ **Circonscrire l'urbanisation et privilégier les volumétries traditionnelles.**



▲ Sur le secteur oriental, l'ouverture du paysage depuis les points hauts offre de vastes panoramas sur le site classé en premier plan et jusqu'à la vallée de l'Aulne à l'horizon.



▲ L'élevage du Menez Kamp est bien intégré visuellement au site mais constitue localement une forte artificialisation en contradiction avec le caractère naturel de la zone protégée.



▲▲ La zone de bas-fond est occupée par une tourbière de très grand intérêt, en grande partie colonisée par des bouleaux et des saules.

